

CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE INDIVIDUEL FÉMININ DE PARTIES RAPIDES

1. Organisation générale

1.1. Conditions de participation

Le championnat de Vaucluse Individuel féminin de parties rapides est ouvert à toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France et licenciées à la Fédération Française des Échecs.

2. Organisation de la compétition

2.1. Calendrier

Le Comité Vauclusien lance un appel à candidature auprès des clubs vauclusiens dès la rentrée administrative de la saison.

Le club organisateur, la date et le lieu sont, si besoin, désignés suite à examen des dossiers de candidatures, par la Directrice de la compétition, en accord avec le Comité Directeur du CVJE

2.2. Durée

Elle se joue en sept rondes, sur une journée ou une ½ journée.

2.3. Cadence

La cadence des parties est de quinze minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

2.4. Homologation

L'arbitre se charge demander un numéro d'homologation, auprès de la FFE

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Élo rapide.

2.5. Appariements

Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié.

Le championnat se joue au système suisse intégral, conformément au règlement FIDE C04.

2.6. Classement

Le classement est établi au nombre de points, selon le barème :

⊕ gain : 1 point,

⊖ nul : ½ point,

⊖ perte : 0 point.

Les titres de « Championne au général ou par catégorie », ne peuvent être attribués qu'à des joueuses licenciées dans un club de Vaucluse.

En cas d'égalité pour la première place, Championne de Vaucluse (au général), le départage se joue en blitz de cinq minutes, aller-retour c'est le classement du tournoi qui départagera les joueuses (buchholz tronqué, puis performance)

Pour les autres places, ou titres par catégories, pas de blitz - le classement et les attributions se font également selon départage « buchholz tronqué, puis performance ».

2.7. Prix

Des coupes récompensent les trois premières au classement général.

Des coupes récompensent la meilleure de chaque catégorie, selon le nombre de participantes.

Chaque participante repartira avec un souvenir de la compétition.

3. Arbitrage

L'arbitre 1,2 ou 3 est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition et de transmettre les résultats du tournoi à la Directrice de la compétition.

4. Financement

Chaque saison, le Comité Directeur du CVJE établit une ligne spécifique pour son organisation, et une autre pour son arbitrage.

Il est important que le club organisateur respecte ce budget, sans le dépasser.

Il n'est pas moins important que le club organisateur gère ce budget, afin d'éviter de gaspiller ou de dépenser inutilement.

Le Comité Directeur du CVJE, ainsi que la Directrice de la Compétition se réservent le droit d'interroger l'organisateur sur certaines utilisations qui ne lui paraîtraient pas convaincantes, et si besoin de lui imposer une restriction de remboursement ;

Marie-Paule Bartolo
Présidente du CVJE